

BIEN-ÊTRE MENTAL – SERVICES DE SOUTIEN IMMÉDIAT ET D’ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE – RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITÉS POUR LE PROGRAMME

Numéro de l’ICD et année financière : HC-P117 (2023-2024)

NOTE : Ce document présente les exigences en matière de rapports pour l’ICD no HC-P117. Il ne s’agit pas d’un modèle de rapport ni d’un outil de collecte de données. Le cas échéant, les modèles de rapport, les guides et les outils de collecte de données qui vous aideront à respecter vos exigences en matière de rapports vous seront fournis par votre bureau régional. Veuillez communiquer avec votre [bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n’avez pas reçu de copie des documents, ou si vous avez des questions ou besoin d’aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

Le rapport annuel des Services de soutien immédiat et d’assistance téléphonique présentera les informations indiquées dans le **Modèle de Rapport final des Services de soutien immédiat et d’assistance téléphonique** qui est disponible par le biais du bureau national ou régional.

Le modèle dûment rempli doit être envoyé à l’adresse de contact du ministre indiquée dans l’entente de financement, ou tel qu’identifié par la DGSPNI-SAC auprès du bureau régional ou national.